



La Lettre du Conseil

Octobre 2014

Madame, Monsieur,

En cet automne, nos préoccupations vont vers l'organisation des rythmes scolaires et la préparation budgétaire 2015.

➤ LES RYTHMES SCOLAIRES

Concernant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), cette lettre vous en livre quelques explications. Je voudrais juste rappeler les principes auxquels nous nous sommes attachés et que nous espérons bien pouvoir maintenir :

- la gratuité pour tous les enfants des différentes activités
- l'appel à des intervenants extérieurs, théâtre, country...
- la participation de plusieurs de nos associations cellettoises
- et surtout, une large implication du personnel communal, par des adaptations d'emploi du temps, des modifications d'horaires de travail et des formations professionnelles.

Je tiens d'ailleurs ici, à les remercier, toutes et tous, pour leur implication et leur disponibilité durant cette mise en place. Ce 1er trimestre nous permet de nous adapter aux besoins réels et d'améliorer notre dispositif.

➤ LA PREPARATION BUDGETAIRE

Il nous faut préparer ce budget 2015 avec prudence ; en effet, nous serons dans la 1ère des 4 années d'application du « PACTE DE SOLIDARITE ». Voulu pour atténuer la dette de la France, il va se traduire par une baisse progressive, mais substantielle, des dotations de l'Etat... Dotations qui, jusqu'à ce jour, ont assuré notre équilibre financier.

Bien que le principe en soit acté, les conséquences réelles ne sont pas encore toutes mesurées, d'où la prudence que j'évoque. Ce débat vaut pour toutes les collectivités territoriales, y compris celles qui avaient vocation à nous subventionner.

Les communautés de communes telles qu'Agglopolys commencent à appréhender le sort qui leur est réservé jusqu'en 2017. Pour ce qui nous concerne, il n'y aura d'autre alternative, à défaut de peser sur la fiscalité locale, que de maîtriser nos dépenses de fonctionnement (charges de personnel, entretien, services...) et de réduire nos dépenses d'investissement en modérant nos ambitions.

Concernant cette fin d'année, les « chantiers » en cours avancent. Le Centre de Loisirs Municipal sera opérationnel au printemps prochain et sera fort utile pour le confort des enfants et une utilisation plus rationnelle des bâtiments communaux qui leur sont dédiés.

La salle multisports et associative sera opérationnelle dans quelques semaines (voir l'article).

Nos autres préoccupations vont, entre autres, à la sécurité des piétons et des riverains sur nos différentes routes et à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées.

La déviation de Cellettes se réalise. Nous avons souhaité, à cet effet, que nous puissions, avec le Conseil Général, organiser une réunion publique afin que vous soyez parfaitement informés des réalisations, du délai et des contraintes durant les travaux.

Je vous donne rendez-vous pour notre bulletin municipal de fin d'année.

Michel CONTOUR

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mercredi 14 h à 18 h - Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 - Samedi de 10 h à 12 h Fermé le samedi pendant les vacances scolaires

☎ 02 54 70 47 54

☎ 02 54 70 37 48

E-mail : formalités administratives : accueil@cellettes41.fr - relations avec M le Maire : dgs@cellettes41.fr

Site Internet : www.cellettes41.fr

La rentrée scolaire 2014

Bien que cette année, l'ouverture d'une 4^{ème} classe maternelle, venant compléter celle d'une 6^{ème} classe élémentaire, ait permis de gérer convenablement l'accueil de tous les enfants, cette rentrée 2014 n'est pas des plus faciles.

Tout d'abord, les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) :

Nous sommes en période de rodage. Les effectifs des premiers jours sont importants :

- 125 enfants accueillis en TAP sur 137 scolarisés à l'école élémentaire ;
- 68 enfants accueillis en TAP sur 89 scolarisés à l'école maternelle.

Nous nous organisons pour y faire face et améliorer la situation : par des réaménagements d'emplois du temps, d'utilisation des locaux, par des horaires renforcés pour une partie du personnel et la présence d'intervenants extérieurs. Nous sollicitons également des participations bénévoles auprès des associations pour compléter le dispositif en place.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées aussi par les parents qui doivent se réorganiser.

A ce sujet, trois informations complémentaires :

↳ Concernant l'accueil des enfants au Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires :

Pour tenir compte de la nécessaire organisation du temps de travail du personnel communal, le Centre de Loisirs est ouvert 20 jours extrascolaires.

Pour les prochaines vacances, il sera ouvert :

Du 20 au 24 Octobre ;
Les 22, 23, 29 et 30 Décembre.
Du 26 février au 6 mars 2015

↳ Pendant les autres vacances :

La Commune subventionne le Centre de Loisirs Associatif qui accueille les enfants 2 semaines à Pâques et 4 semaines en Juillet.

Dorénavant, pour une meilleure organisation, ces dates seront communiquées dès la rentrée scolaire.

↳ Concernant les journées « syndicales » des enseignants :

Nous rappelons qu'il n'appartient pas aux mairies mais à l'Inspection d'Académie, d'assurer l'accueil dans les classes durant ces réunions, sachant, en tout état de cause, que la Réforme des Rythmes Scolaires mobilise totalement le personnel affecté aux écoles.

Sachant que cette organisation est perfectible, nous continuons à y travailler.

Syndicat Val du Beuvron

Salle multisports au complexe sportif des Etangs Frileux

Nous sommes dans la dernière ligne droite. La fin du chantier, commencé en janvier, est en vue. Le gros œuvre est terminé (structure/charpente, maçonnerie, bardage). Le second œuvre est en voie d'achèvement (électricité, plomberie, menuiserie, chauffage, carrelage, peinture). Le chantier se termine par le sol des deux salles.

L'objectif de fin des travaux est fixé au 31 octobre, pour une ouverture des deux salles en novembre.

La salle annexe recevra un parquet adapté à la danse et la gymnastique. Quant au sol du gymnase, c'est un revêtement spécial qui permettra la pratique de tous les sports de salle. Un mur d'escalade de 9 m de hauteur et de 12 m de largeur fait également partie de l'équipement.

D'ores et déjà des clubs sont créés :

- pour la grande salle, club de badminton, de hand ball, bientôt le club d'escalade,
- pour la petite salle, création d'un club d'épée de bois (discipline issue de la boxe française et de l'escrime), le fitness et la danse moderne.

Le planning d'utilisation est déjà bien rempli, laissant des créneaux horaires disponibles pour les enfants des écoles.



**DEMI-JOURNÉE PORTE OUVERTE
SAMEDI 15 NOVEMBRE 9h-12h**

Alain Marchand, Président du syndicat Val du Beuvron.

Carapattes

Une nouvelle ligne Carapattes (Car à Pattes) attend pour démarrer un parent accompagnateur...

Il s'agit de la nouvelle ligne « Passerelle » qui partirait de la Maison du Tourisme (départ 8 h 10). Le(s) jour(s) de fonctionnement reste(ent) à déterminer avec l'adulte déjà inscrit.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.



Révision des listes électorales



Inscriptions :

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent pas se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en ligne, ou se faire représenter par un tiers dûment mandaté.

Les inscriptions déposées en 2014 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2015.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. ([Cerfa 12669*01](#))

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date. ([élections européennes : Cerfa 12671*01](#)) ([élections municipales : Cerfa 12670*01](#))

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédent le dépôt de la demande d'inscription

L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittance de loyer, d'eau, de gaz, ou d'électricité, etc.). Le droit à inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut des avis d'imposition des cinq années en cause.

Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

Forum des Associations

C'est sous un beau soleil de fin d'été qu'a eu lieu le 6 septembre, le 1er forum des associations de Cellettes.

Toutes les associations cellettoises avaient répondu présent et s'étaient rassemblées sur la place du 11 novembre pour accueillir le public et mettre en avant la diversité des activités proposées dans notre commune.

On a pu également découvrir les nouvelles associations sportives qui seront bientôt basées sur le site du Val du Beuvron aux Etangs Frileux.

Les Cellettois se sont déplacés en nombre tout au long de la matinée et ils ont pu prendre des renseignements, s'inscrire à de nouvelles activités, découvrir la diversité des activités proposées dans notre commune ou tout simplement échanger et se rencontrer.

Le but de cette manifestation était aussi de mettre en valeur le travail des bénévoles grâce à qui le tissu associatif cellettois est si riche. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés du travail qu'ils fournissent pour participer à la vie de la commune.

Nous vous donnons rendez vous l'an prochain pour la nouvelle édition...sous le soleil encore une fois espérons le.



Infos diverses

Château de Beauregard

Venez découvrir ou redécouvrir le château de Beauregard et son parc.

M. et Mme du Pavillon offrent une entrée gratuite à chaque cellettois.

Afin d'obtenir cette entrée gratuite, il vous suffira de vous rendre à la Maison du Tourisme muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La Maison du Tourisme vous donnera alors un billet pour entrer gratuitement au château.

Travaux de la déviation

Comme vous avez peut être pu le constater, les travaux de réalisation des ponts sur la RD 77 et la rue de l'Angevinière ont débuté.

A compter du 6 octobre, les travaux du giratoire de la Coque commenceront également.

Le terme de ces différents chantiers est estimé à fin avril 2015.

Aussi, pour rejoindre le centre bourg de la commune, il sera possible d'emprunter :

- la VC 3 (de Clénord à l'Eglise)
- la VC10 (rue de la Serfilière à la Coque) ou la rue d'Aulnière.

Acte de civisme

Merci à ces cellettois qui n'ont pas hésité à prendre de leur temps pour nous signaler et raccompagner en notre présence à son domicile cette personne atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Ils se reconnaîtront...

Transport A la Demande (RESAGO)

Nouvelle organisation pour le service Resago



1/ Des horaires uniques pour tous.

Désormais, il n'y a plus de distinction entre les communes du nord de la Loire et celles du sud. Les horaires de départ et de retour sont les mêmes pour tous, et ce, pour des raisons de lisibilité de l'information.

2/ La réservation en ligne.

En plus de la réservation par téléphone, **09 963 963 41**, il est maintenant possible de réserver son déplacement directement sur le site internet d'Azalys.

Plus de renseignements sur ce service :

<http://www.azalys-blois.fr/se-deplacer/transport-a-la-demande/resago/>

Vigilance piétons



Piétons, votre vigilance doit être renforcée au moment où la nuit commence à s'installer de plus en plus tôt, notamment si vous circulez sur les routes dépourvues de trottoirs.

Il vous est donc conseillé de prendre toutes dispositions pour qu'un automobiliste vous repère, à savoir **porter un gilet fluorescent ou des habits clairs la nuit**. Il est également recommandé de **marcher à gauche de la chaussée**, votre temps de réaction étant plus efficace lorsque vous êtes face au danger.

Ramonage des conduits de fumée

La saison hivernale approchant, il est demandé aux particuliers de penser à effectuer l'entretien des conduits de fumée pour prévenir les risques d'incendie.

Prochains rendez vous...

Assemblées Générales :

Associations « Les Gnas » (parents d'élèves) : 14 octobre à 20 h - salle du Conseil

Tennis : 17 octobre à 19 h - salle des Fêtes

Comité des Fêtes : vendredi 7 novembre à 18 h - la salle des fêtes

Bibliothèque: vendredi 21 novembre à 18 h - salle du 3^{ème} âge

Gymnastique Volontaire : 12 décembre à 19 h 30 - salle des Fêtes

16 novembre : Exposition de l'Atelier Patchwork de 9 h à 18 h - salle des fêtes

23 novembre : Bourse aux jouets organisée par l'association « Les Gnas » - salle des Fêtes